

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 13 février 2019**

Communication n° 03/02.2019

Objet: employés communaux

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Selon l'art. 37 du statut du personnel communal, les employés reçoivent une prime de fidélité pour années de services dans la commune.

Dans le courant de l'année 2019, sept collaborateurs communaux bénéficieront de ces dispositions (cinq en 2018). Il s'agit de:

Pour 5 ans de services:

- M^{me} Sandrine Baumann, collaboratrice au service administratif
- M. Paulo Carvalho, employé au service de la voirie et des parcs

Pour 10 ans de services:

- M^{me} Isabel Ribeiro, aide-concierge au collège du Chauchy

Pour 15 ans de services:

- M^{me} Brigitte Golaz, aide-concierge au collège du Cherrat
- M^{me} Maria Madalena Machado, aide-concierge au collège du Cherrat
- M. Denis Berger, employé au service de la voirie et des parcs

Pour 30 ans de services:

- M. Pascal Chapalay, concierge au collège du Cherrat

Nous les remercions pour leur engagement et fidélité vis-à-vis de la Commune.

La Municipalité

Saint-Prex, le 13 février 2019/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Daniel Mosini, Syndic, au 079 446 34 35